

## Taxe d'apprentissage 2017



### **POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES ?**

La taxe d'apprentissage sert à financer la formation initiale des métiers des branches adhérentes

à l'OPCA. Dont la vôtre...

Elle participe ainsi à la transmission des savoir-faire indispensables aux futurs collaborateurs que vous aurez à recruter.

Choisir l'OPCA Transports et Services pour le versement de votre taxe d'apprentissage, c'est garantir que les fonds provenant de votre entreprise contribueront aux financements des formations transports.

L'USP VALEURS vous invite donc à privilégier le collecteur du secteur du transport routier, l'OPCA Transports et Services et à vous acquitter de cette taxe obligatoire en utilisant son bordereau de versement.

Ce bordereau constitue, de plus, un « tout en un » permettant non seulement le versement de votre TA mais également le 1% obligatoire de votre contribution unique formation.

Vos démarches sont accessibles [sur le site de l'OPCA-TS](#).

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est très important pour une totale maîtrise de votre taxe de la pré affecter aux CFA de votre choix. A défaut d'un choix déterminé par votre entreprise, l'USP VALEURS rappelle qu'elle soutient principalement les CFA PROMOTRANS.

Pour découvrir la liste des établissements Promotrans à soutenir : [C'EST ICI](#).

Plus d'informations sur [le site de l'OPCA TS](#)

[TELECHARGER LA PLAQUETTE OPCA-TS](#)